



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2022-151-1

Version PDF

Référence : 2022-151

Ottawa, le 18 août 2022

### Diverses titulaires

L'ensemble du Canada

*Dossier public : 1011-NOC2022-0151*

## Appel de demandes de renouvellement de licence – Correction

### Présentation des demandes de renouvellement de licences de radiodiffusion de stations de radio qui expirent le 31 août 2023 – Renouvellements au moyen du processus simplifié

1. Le Conseil corrige l'annexe de *Appel de demandes de renouvellement de licence – Présentation des demandes de renouvellement de licences de radiodiffusion de stations de radio qui expirent le 31 août 2023 – Renouvellements au moyen du processus simplifié*, Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2022-151, 10 juin 2022 (avis de consultation de radiodiffusion 2022-151). Toutes les modifications concernent les noms de titulaires.
2. Plus précisément, le nom de la titulaire de CHUO-FM Ottawa (Ontario), énoncé à l'annexe de l'avis de consultation de radiodiffusion 2022-151, est corrigé de manière à lire **Centre for Independent Media and Arts / Centre des médias et arts indépendants** au lieu de Centre for Independent Media and Arts / Centre.
3. Le nom de la titulaire de CHYZ-FM Sainte-Foy (Québec), énoncé à l'annexe de l'avis de consultation de radiodiffusion 2022-151, est corrigé de manière à lire **Corporation des médias étudiants de l'Université de Laval (CoMÉUL)** au lieu de Corporation des médias étudiants de l'Université Laval.
4. Le nom de la titulaire de CJAM-FM Windsor (Ontario), énoncé à l'annexe de l'avis de consultation de radiodiffusion 2022-151, est corrigé de manière à lire **Moyennes de communications des étudiants, Université de Windsor** au lieu de Student Media, University of Windsor.
5. Le nom de la titulaire de CHIP-FM Fort-Coulonge (Québec), énoncé à l'annexe de l'avis de consultation de radiodiffusion 2022-151, est corrigé dans la version anglaise de manière à lire **Pontiac Community Radio** au lieu de Radio communautaire de Pontiac.

6. Le nom de la titulaire des stations de radio commerciale suivantes, énoncé à l'annexe de l'avis de consultation de radiodiffusion 2022-151, est corrigé de manière à lire **Pattison Media Ltd.** au lieu de Jim Pattison Broadcast Group Limited Partnership :

- CFMM-FM Prince Albert (Saskatchewan)
- CHDR-FM Cranbrook (Colombie-Britannique)
- CHLB-FM Lethbridge (Alberta)
- CHQX-FM Prince Albert (Saskatchewan)
- CHWF-FM Nanaimo (Colombie-Britannique)
- CIBH-FM Parksville (Colombie-Britannique)
- CIBW-FM Drayton Valley (Alberta)
- CIUP-FM Edmonton (Alberta)
- CJBZ-FM Taber (Alberta)
- CJCQ-FM North Battleford (Saskatchewan)
- CJDR-FM Fernie (Colombie-Britannique)
- CJHD-FM North Battleford (Saskatchewan)
- CJIB-FM Vernon (Colombie-Britannique)
- CJNB North Battleford (Saskatchewan)
- CJNS-FM Meadow Lake (Saskatchewan)
- CKBI Prince Albert (Saskatchewan)
- CKBZ-FM Kamloops (Colombie-Britannique)
- CKPK-FM Vancouver (Colombie-Britannique)

7. De plus, le nom de la titulaire de CKMQ-FM Merritt (Colombie-Britannique), énoncé à l'annexe de l'avis de consultation de radiodiffusion 2022-151, est corrigé de manière à lire **Pattison Media Ltd.** au lieu de Merritt Broadcasting Ltd.

Secrétaire général